

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Colloque annuel édition 2006

Coût par participant : 125.00 \$ avant le 6 octobre 2006 (Afin de vous assurer une organisation de qualité, nous n'accepterons aucune inscription après cette date.)

NOM :

INSTALLATION :

ADRESSE :

VILLE :

CODE POSTAL :

TÉLÉPHONE :

TÉLÉCOPIEUR :

COURRIEL :

Le chèque doit accompagner le bulletin d'inscription et être libellé à l'ordre du:

**Conseil pour la protection des malades
(CPM)**

Notre adresse postale :

800, de la Gauchetière Ouest
bureau 6580, C.P. 1465
Montréal (Québec) H5A 1K6

Annulation : frais d'administration de
30.00 \$ pour toute annulation.

Thème

Le Conseil pour la protection des malades (CPM) a une préoccupation constante pour la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé. C'est pourquoi il s'implique, entre autre, dans les visites d'appréciation de la qualité du milieu de vie en CHSLD, qu'il est administrateur au Conseil québécois d'agrément et qu'il supporte quotidiennement les comités des usagers dans leur mandat légal de défense des droits.

Ce colloque est un lieu privilégié pour discuter de l'importance de prodiguer des soins de qualité à l'image des individus qui les reçoivent. Nous considérons que les premiers grands experts du réseau de la santé sont les usagers. Dans cet esprit, l'objectif de notre colloque est de vous offrir une brochette de conférenciers contribuant à l'humanisation des soins en faisant primer vos besoins.

Hébergement (nuit du 15 au 16 oct.)

Pour bénéficier d'un tarif préférentiel à 169,00\$ nuit / occupation simple ou double, plus taxes, vous devez réserver avant le 15 septembre 2006 en mentionnant que vous assistez au colloque du CPM.

Pour la réservation des chambres :
Tél. : 1-800-447-2411 ou (418) 647-6500
N.B. Prenez note que le stationnement est payant.

Le Conseil pour la protection des malades (CPM)

Fondé en 1972 par le regretté Claude Brunet, le Conseil pour la protection des malades est un organisme sans but lucratif dont le mandat est de promouvoir et défendre les droits des personnes malades, âgées, handicapées, psychiatisées ou hébergées à travers le Québec.

La devise du CPM :

Protéger les personnes malades afin qu'elles jouissent d'un milieu de vie favorable;

Défendre les usagers du réseau de la santé lorsque leurs droits sont brimés;

Agir à titre d'intermédiaire auprès des instances politiques provinciales, tout en menant des actions directes sur le terrain.

Afin de remplir adéquatement son mandat, le personnel du CPM :

Conseille les personnes malades par le biais d'avocats et de juristes compétents;

Offre une multitude de services tels des visites en établissements et des avis juridiques;

Outils les comités des usagers en leur offrant des formations, des guides, des dépliants, etc.



Les colloques du Conseil pour la
protection des malades (CPM)

«Points de vue sur
l'humanisation des soins de
santé»

Lundi, le 16 octobre 2006

Hilton Québec

Ville de Québec
1100, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1K 7K7

Tél. : (418) 647-2411

Téléc. : (418) 647-6488

Site web :
www.hiltonquebec.com

«POINTS DE VUE SUR
L'HUMANISATION DES SOINS DE
SANTÉ»

- 8h30 **INSCRIPTION**
- 9h00 **Mot de bienvenue**
Maître Paul G. Brunet, Directeur
général, Conseil pour la protection
des malades (CPM)
- 9h10 **Allocution d'ouverture**
*Quelle place accorde le Ministère
de la Santé et des Services
sociaux à l'humanisation des
soins de santé ?*
Monsieur Philippe Couillard,
Ministre de la Santé et des Services
Sociaux
- I- L'HUMANISATION DANS NOTRE SYSTEME
DE SANTE : MODE D'EMPLOI**
- 9h40 *Une approche basée sur
l'humanisation*
Madame Nicole Poirier, Directrice
Maison Carpe Diem
- 9h55 *La dignité toujours*
Docteur Jean-Marc Bigonnesse,
Médecin en soins palliatifs à la
Maison Aube-Lumière
- 10h20 **PAUSE SANTÉ**
- 10h50 *Spiritualité et humanisation des
soins : quelle place y accorder ?*
Monsieur Raymond Lemieux,
Sociologue et Directeur de la chaire
religion, spiritualité et santé de
l'Université Laval

11h10 *Quand le sentier de la vertu devient
une course à obstacles !*
Maître Martyne-Isabel Forest,
spécialiste du droit et de l'éthique de la
santé, Université de Genève, Suisse

11h30 **Période de questions**

12h00 **REPAS**

**II- L'HUMANISATION DES SOINS : UNE
AFFAIRE LÉGALE ET MORALE**

13h30 *Le respect des droits
fondamentaux*
L'honorable Michèle Rivet,
Juge et Présidente du Tribunal des
droits de la personne

13h55 *À vous le contrôle*
Monsieur Jean-Marc Chaput
Conférencier professionnel

14h55 *Période de questions*

15h15 **Mot de la fin**
Maître Bianca Laliberté, conseillère
au CPM



**Pourquoi un colloque du CPM
édition 2006 ?**

Nous sommes conscients de la réalité
quotidienne vécue par les comités. Pour
répondre au besoin d'information, de
formation et d'efficacité exprimés par
ceux-ci, nous offrons un événement
unique. C'est toujours un honneur pour
l'équipe du CPM d'accueillir les
membres des comités d'usagers et de
résidents.

Nous souhaitons vous permettre de
vous réunir afin d'échanger entre vous,
ainsi qu'avec des experts compétents
travaillant à l'avancement de
l'humanisation des soins. De plus, toute
notre équipe sera présente afin de
répondre à vos préoccupations et vous
épauler dans votre mission.

Vous aurez l'occasion de rencontrer
notre équipe qui se compose de :

Me Paul G. Brunet, président;

Me Bianca Laliberté;

Me Sarah Trudeau;

Me Delphine Boucher et

Mme Stéphanie Dubé.

Colloque annuel édition 2006

« POINTS DE VUE SUR L' HUMANISATION DES SOINS DE SANTE »

CONSEIL POUR LA PROTECTION DES MALADES (CPM)
800, de la Gauchetière Ouest
bureau 6580, C.P. 1465
Montréal (Québec)
H5A 1K6